

www.uzance.cfwb.be

Vol.5 - 2016

# uzance



**Nicole GRÉGOIRE**  
Laboratoire d'Anthropologie des  
Mondes Contemporains  
Université Libre de Bruxelles  
ngregoir@ulb.ac.be

## REDÉFINIR UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN LA « DIASPORA AFRICAINE » COMME CATÉGORIE DE PRATIQUE

**Mots-clés :**  
diaspora(s), communauté,  
panafricanisme, frontières  
groupales, représentation  
politique

Depuis une vingtaine d'années, la notion de diaspora prolifère à la fois dans les champs académique, médiatique, politique et associatif. Cet article explore son appropriation au sein de l'espace associatif qualifié d'« africain » en Belgique. La « diaspora » est donc appréhendée ici comme catégorie de pratique. Cette posture épistémologique permet de mettre en lumière l'articulation entre label diasporique, référent panafricain et politiques développementistes, dans le processus de construction d'une « communauté africaine » en Belgique.

Il y a vingt ans, James Clifford (1994) opérait un inventaire des nouvelles revues scientifiques consacrées aux « diasporas » et mettait en exergue qu'était désormais associée à ce terme une conception plus large que celle qui circonscrivait autrefois les « Juifs, Grecs et Arméniens » : elle incluait désormais « des termes comme immigré, expatrié, réfugié, travailleur immigré, communauté en exil, communauté d'outre-mer, communauté ethnique » (Tölölian, 1991 : 4-5, cité dans Clifford 1994 : 303). Le terme de « diaspora(s) » connaît de fait, à la fois dans le sens commun et dans le monde académique, une prolifération similaire à celui d'« identité » (Brubaker, 2001 ; 2005). Si la reconceptualisation de la première notion s'inscrit dans le champ d'une évolution scientifique salutaire vers des objets d'étude « plurilocalisés » (Clifford, 1994 : 303 ; Gilroy, 2003), elle n'évite pas une oscillation du même type que celle attachée au concept d'identité, entre la recherche d'une définition idéale-typique des groupes en présence et l'étude de la construction contextuelle de cette définition par les groupes eux-mêmes. Le succès actuel de la notion de diaspora et la dispersion de ses significations renvoient, d'une part, à la nécessité contemporaine de requalifier le mouvement des personnes à l'aune de son intensification et de sa globalisation tout au long du XX<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, à la perception de plus en plus aiguë des liens que les individus conservent par-delà les frontières des États où ils résident (Dufoix, 2004). Si la migration est inscrite dans le comportement humain et si les solidarités « transnationales » ne datent pas d'hier, l'ampleur des circulations contemporaines invite à repenser les relations entre les hommes à l'échelle mondiale et à interroger la souveraineté des États-nations (Schnapper, 2001).

L'importance croissante des populations dispersées sur un grand nombre de territoires définis comme souverains et y entretenant des loyautés multiples, interroge en effet le lien entre identité et nationalité, et invite à reconceptualiser ce que sont les communautés humaines. Le concept de « diaspora » a permis, dans les sciences humaines, de rendre compte du fait que des communautés humaines peuvent se développer multilocalement et, de façon rhizomatique, entretenir un « corps social » construit sur base d'une commune « perception d'exterritorialité » à un territoire originel mythifié (Ma Mung, 1994). Par ailleurs, avec l'accroissement des phénomènes migratoires, à peu près partout dans le monde, « l'art de vivre avec la différence est devenu un problème ordinaire » (Bauman, 2011 : 34-35), car peu de pays peuvent aujourd'hui se targuer d'être exclusivement contrée d'immigration ou d'émigration. La convivialité entre « communautés ethniques » et le

droit à la différence culturelle sont donc des questions qui se posent au quotidien dans de nombreux coins du globe. Le terme « diaspora » renvoie dès lors aussi à une requalification de la construction communautaire en situation post-migratoire<sup>1</sup>. De fait, « dans le contexte global, les diasporas ont pris une valeur symbolique et politique pour les peuples éparpillés désireux d'affirmer leur unité et leur présence sur la scène mondiale » (Bordes-Benayoun, 2012 : 13).

Par conséquent, parallèlement aux conceptualisations scientifiques, les usages sociaux et rhétoriques de la notion de diaspora par les collectivités qu'elle désigne, sont eux-mêmes intéressants à explorer, comme y invite Rogers Brubaker (2005). Selon cette approche, d'un point de vue méthodologique, il convient de ne pas saisir « la diaspora » comme une « entité » dont on chercherait à circonscrire les caractéristiques afin de déterminer si tel groupe étudié en est ou n'en est pas (Dufoix, 2003 : 24), mais plutôt d'observer les multiples pratiques, énoncés et projets sociaux et politiques qui travaillent à la construire comme telle. S'inspirant du positionnement épistémologique défendu par Fredrick Barth concernant les « groupes ethniques » (Barth, 1999), Brubaker invite le chercheur à s'intéresser aux modalités effectives de construction de « la diaspora », aux entrepreneurs de celle-ci et à la recevabilité de leur entreprise auprès de ses « membres putatifs » (*putative members*). Selon cette approche, la diaspora est donc appréhendée analytiquement comme « catégorie de pratique » (Brubaker, 2005 : 12-13).

C'est dans cette perspective que s'inscrit le présent article. Il propose une analyse de « la diaspora africaine » en tant que processus de construction communautaire, à partir d'une enquête ethnographique effectuée entre 2007 et 2010 dans le milieu associatif dit « africain » de Belgique. Mon propos n'est pas de m'interroger, à partir d'une définition serrée du concept de diaspora, sur l'existence réelle ou supposée d'une « diaspora africaine ». Sans évacuer l'intérêt que présente une approche conceptuelle de la diaspora, qui permet notamment de montrer les limites d'une identification diasporique ethno-raciale, généralisée et transnationale, des populations issues d'Afrique subsaharienne en Europe contemporaine (Barou, 2012), je me propose ici de placer la focale sur les efforts organisationnels et institutionnels qui tendent à faire émerger une « conscience de diaspora », « africaine » ou « noire », et à légitimer son existence dans l'espace public. Considérer la « diaspora africaine » comme catégorie de pratique, c'est donner à voir comment l'expression elle-même est appropriée, en périphérie du champ académique, par des individus, des organisations, et des institutions, afin de faire émerger une « communauté imaginée » (Anderson, 1999) « africaine », i.e. un sentiment d'appartenance dépassant la grande diversité des affiliations et affinités plus étroitement nationales ou « ethniques » des migrants, immigrés et descendants d'immigrés concernés par la dénomination englobante d'« africains » (Barou, 2012). Cette dénomination renvoie à la « condition noire » que ces individus ont en partage en Europe, c'est-à-dire à une expérience minoritaire racialisée (Ndiaye, 2008). Cette dernière catalyse, comme nous le verrons à partir d'une étude de cas belge, des initiatives « panafricaines » empruntant de plus en plus au registre diasporique, dans le sillage de sa banalisation dans l'espace public, banalisation souvent accompagnée d'une connotation méliorative (Bordes-Benayoun, 2012).

Avant d'y venir cependant, il est important de noter que, si elle est relativement récente dans le champ associatif africain de Belgique, l'expression « diaspora africaine » a une histoire relativement longue dans le champ académique, en particulier outre-atlantique et outre-manche. L'historien américain Joseph Harris est considéré, avec l'anglais George Shepperson, comme le catalyseur, sinon l'instigateur, de la propagation du terme « African diaspora » dans le champ académique à partir des années 1960 (Manning, 2003 : 488). Dès l'origine, le terme « africain » de l'expression qualifie un ensemble aux frontières définies à la fois en termes géographiques et ethno-raciaux. La « diaspora africaine », c'est avant tout la diaspora « noire » d'Afrique. Patrick Manning a relevé l'usage croissant, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, du terme « africain » dans le champ scientifique s'intéressant aux populations auparavant indifféremment qualifiées de « noires » ou de « nègres ». Ce glissement s'inscrit à la fois dans la critique du racisme biologique et dans le choc causé par le deuxième conflit mondial. Si la division raciale du monde fait place au développement de recherches par aires géographiques (*area studies*), la raison (ethno-) raciale « noire » n'est pas pour autant évacuée, mais spatialement compartimentée et relativement euphémisée avant d'être redéployée dans les études diasporiques qui viennent, de façon salutaire, décloisonner la pensée territoriale (Manning, 2003 : 489-90). En 2005, une « Encyclopédie des diasporas » publiait un panorama de vingt diasporas à travers le monde (Ember *et al.*, 2005). Après la « diaspora juive » qui fait l'objet de quatre articles, la « diaspora africaine » y est celle qui semble concentrer le plus

1. L'adjectif « post-migratoire » qualifie l'installation durable en Belgique de populations issues d'autres pays : « On pourrait (...) dire qu'à l'instar d'autres sociétés européennes, la Belgique vit simultanément une situation migratoire (arrivée de (...) migrants (...) de différentes régions du monde) et une situation post-migratoire (relation avec les populations d'origine immigrée déjà fixées définitivement dans le pays) » (Martiniello, 1993 : 167).

d'attention : trois sections sont consacrées aux populations qui se sont ou ont été dispersées hors du continent africain au cours des siècles, vers l'Asie, l'Europe et les Amériques.<sup>2</sup> La section consacrée à la « diaspora africaine d'Europe » montre comment origine géographique, « ethnicité » et « race » peuvent s'entremêler dans l'univers de sens du terme « africain ». Citant Joseph Harris (1996), Dieudonné Gnamankou, l'auteur de cette section, écrit :

« What kind of common identity unites all those people of African origin, now dispersed to every corner of the globe? There are a certain number of characteristics, particularly "an identity related to the geographic zone of their origin; a community with certain physical traits and an inherited sense of a traditional culture". » (Gnamankou, 2005 : 15).

Dieudonné Gnamankou piste la « diaspora africaine » en Europe depuis « son influence culturelle et scientifique » sur les sociétés antiques gréco-romaines jusqu'aux « centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants africains » vivant en Europe aujourd'hui. À l'inverse, d'autres auteurs ressentent la nécessité de parler de « nouvelles diasporas africaines », afin de marquer la rupture qu'ils décèlent entre, d'une part, les études diasporiques classiques diachroniquement focalisées sur la traite transatlantique et la réhabilitation historique des populations issues du sous-continent africain et, d'autre part, les recherches, encore à développer, sur les migrations contemporaines (Koser, 2003). Il s'agit alors à la fois de se démarquer d'une vision homogénéisante des populations issues d'Afrique « noire » et de prendre acte des formes plus récentes de leurs circulations à travers le monde. Le présent article s'inscrit dans cette approche analytique : loin de verser dans le « mythe de l'unité communautaire » (Bordes-Benayoun, 2012 : 28), c'est en prenant acte de la dimension composite des populations issues d'Afrique subsaharienne en Belgique qu'il interroge les processus de formation groupale opérés au nom de « la diaspora » ou de « la communauté africaine » dans le milieu associatif belge.

### L'émergence d'un champ associatif « africain » en Belgique

Les « associations africaines », dénomination générique d'usage courant en Belgique, qui fait référence à des organisations dirigées majoritairement par des individus originaires d'un ou plusieurs pays d'Afrique subsaharienne et dont les activités sont liées, en tout ou en partie, à cette (ces) origine(s) partagée(s), s'inscrivent en bonne part dans le champ associatif ethnique qui s'est structuré dans les années 1990, à la faveur de nouvelles politiques d'intégration (Grégoire, 2010). Bien que souvent créées et dirigées par des membres partageant une seule origine nationale ou « ethnique », suivant un « caractère dominant de regroupement (...) articulé autour des relations affinitaires et des appartenances liées aux sociétés d'origine », dans leur communication publique, à commencer par leurs statuts, beaucoup de ces associations utilisent elles-mêmes fréquemment un vocabulaire – « africain », « subsaharien » – renvoyant à une « communauté » plus large que cette nationalité d'origine (Kagné, 2001 : 228). Ce vocabulaire rend compte d'une « dialectique de l'identification » (Jenkins, 2000 : 7) dans laquelle s'est opérée une montée en généralité répondant aux représentations génériques et ethno-raciales saillantes dans la société majoritaire où les migrants d'Afrique subsaharienne et leurs descendants sont d'abord phénotypiquement et indistinctement catalogués comme « noirs ». Ce terme, parce qu'il est susceptible d'être dénoncé comme « raciste » dans la sphère publique, y prend souvent la forme euphémisée d'« Africain » ou, plus récemment, de « Subsaharien ». Il existerait ainsi en Belgique une « communauté africaine subsaharienne ». De fait, en 2003, au lendemain des élections législatives fédérales, l'informateur du gouvernement Elio di Rupo recevait à titre consultatif quatre « communautés civiles culturelles minoritaires » : « les Maghrébins, les Turcs, les Juifs et les Africains subsahariens »<sup>3</sup>.

L'usage des termes « africain » et/ou « subsaharien » dans le champ associatif considéré pose dès lors la question de la relation entre catégorie et groupe, au sens de Jenkins (2000 : 8) – c'est à dire entre la labellisation et l'auto-identification comme appartenant à un groupe – et de la redéfinition des frontières groupales, en contexte post-migratoire. Comme le souligne Bonaventure Kagné (2001) en observant les associations « africaines », dont les cadres sont surtout des migrants de première génération<sup>4</sup>, l'auto-identification trouve sa limite dans le fait que l'usage des termes « africain » et « subsaharien » constitue souvent, pour ces associations, tout au plus une stratégie discursive, qui masque la reproduction de frontières groupales héritées des espaces sociaux d'origine. Il s'agit avant tout d'associations congolaises, sénégalaises, peuls, kasaiennes, etc.

2. Les autres « diasporas » dont il y est question sont : arménienne, britannique, chilienne, croate, grecque, hakka, hmong, hui, irlandaise, israélienne, italienne, coréenne, kurde, océanienne, palestinienne, philippine, polonaise, russe post-soviétique, sikh, sud-asiatique, suisse, touareg et yoruba.

3. Pierre-Yves Lambert, Suffrage Universel, 29/05/2003, <http://www.suffrage-universel.be/be/beel03info.htm>, dernière consultation le 29/04/2014.

4. A noter cependant que, depuis la fin des années 2000, les descendants de ces migrants (la « seconde génération ») comptent de plus en plus parmi les administrateurs d'associations « africaines ».

Ce mode dominant de regroupement s'explique notamment par la jeunesse relative et l'histoire particulière de l'immigration africaine subsaharienne en Belgique. Les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne n'ont commencé à devenir significatives qu'au cours des années 1960. Les migrants étaient alors pour la plupart des étudiants issus du Congo (ancienne colonie belge), du Rwanda et du Burundi (anciens territoires sous tutelle belge). Leur présence en Belgique se voulait temporaire : ils venaient s'y former afin de prendre la relève administrative et politique de leurs pays récemment affranchi de la tutelle coloniale. Si la majorité des premiers étudiants ont regagné leur pays après leur formation, un nombre croissant s'est installé en Belgique au fil des ans, notamment en raison de la dégradation des conditions de vie – et donc des perspectives d'avenir – dans les pays d'origine. Les origines nationales et les trajectoires migratoires des migrants en provenance d'Afrique subsaharienne se sont également diversifiées au fil des décennies, incluant des étudiants d'autres pays (Cameroun et Sénégal, notamment), des regroupés familiaux, ainsi qu'un nombre croissant de demandeurs d'asile à partir des années 1990 (Kagné & Martiniello, 2001). En 2008, le nombre de personnes originaires d'Afrique subsaharienne était estimé à 113 000, soit environ 1 % de la population belge. Si les pays d'origine sont très divers, le Congo (39,5 %), le Rwanda (9,8 %), le Cameroun (6,1 %) et le Ghana (5 %) arrivent en tête, totalisant 60,4 % de la population issue d'Afrique subsaharienne en Belgique (CECLR, 2011)<sup>5</sup>.

Parallèlement à l'évolution des trajectoires migratoires, des associations ont commencé à se développer au cours des années 1960 : clubs d'étudiants, associations féminines, artistiques, religieuses, professionnelles ou politiques rassemblaient des ressortissants d'un même pays, d'une même région ou d'un même « groupe ethnique ». La plupart de ces associations ne cherchaient pas à acquérir une existence officielle en Belgique et restaient donc informelles (Kagné & Martiniello, 2001). Le milieu associatif « africain » n'a commencé à se formaliser qu'au début des années 1990, décennie qui a vu fleurir un nombre croissant d'associations déposant leurs statuts au Moniteur Belge, à tel point que cette décennie est souvent décrite comme celle du « foisonnement associatif » africain (Meyers, 2000). Ce cheminement vers davantage de formalisation se situe à la conjonction de deux facteurs : la prise de conscience par les anciens étudiants de la permanence de leur séjour en Belgique et le renouvellement des politiques d'intégration belges. Avec la montée en puissance de l'extrême-droite en Flandre et les émeutes qui secouent plusieurs quartiers de Bruxelles connus pour être à forte densité d'« immigrés » au début des années 1990, l'immigration et l'intégration acquièrent une importance croissante dans le débat et l'action publiques. Ce mouvement s'opère non seulement au niveau national, mais aussi au niveau européen, où se discute le Traité de Maastricht. Ce contexte encourage, au travers de la création de diverses instances consultatives et de nouveaux canaux de financements, l'émergence au sein des populations concernées de différentes initiatives associatives et de porte-parole « communautaires ». Un champ associatif « ethnique » se développe (Grégoire, 2010). En Belgique, l'action publique se centre d'abord sur les populations originaires du pourtour méditerranéen dont la présence est liée à l'immigration de travail, principalement celles issues du Maroc et de la Turquie. La population issue d'Afrique subsaharienne n'est pas considérée comme « immigrée » et ce n'est pas elle, de surcroît, qui attire l'attention médiatique.

De leur côté, les étudiants d'Afrique subsaharienne restés sur le territoire belge ont pendant longtemps considéré l'extension de leur séjour comme fortuite et temporaire : venus pour se former à devenir l'élite de leur pays d'origine, restés sur place en raison de la dégradation politique et socio-économique de ce pays, attendant que la situation s'y améliore pour y retourner, beaucoup n'avaient pas « posé leurs valises ». Cependant, la politisation croissante de l'immigration en Belgique et le développement des politiques d'intégration dans les années 1990 ont suscité une prise de conscience croissante chez certains migrants de leur installation durable et, partant, des enjeux en matière d'insertion dans la société belge (Grégoire & Mazzocchetti, 2013). L'influence de ces facteurs dans le déploiement d'un champ associatif « africain » formel dans les années 1990 est lisible dans le fait que beaucoup d'associations acquérant une existence officielle, présentent leur objet social en termes de « promotion culturelle » et d'« intégration » en Belgique. Parallèlement, elles présentent fréquemment une orientation vers le pays d'origine : la participation au « développement » d'une ou de plusieurs régions « du Sud » est en effet souvent à l'agenda dans les statuts. Comme nous allons le voir, ce lexique est lié aux discours politiques développementalistes et constitue un préalable au déploiement du terme « diaspora » dans ce champ associatif.

5. Les statistiques ethniques n'existant pas en Belgique, les calculs ayant mené à cette estimation ont été effectués sur base de la nationalité de naissance.



## Communauté, diaspora et panafricanisme

Dans l'espace associatif « africain », le label diasporique est utilisé de façon croissante comme synonyme de « communauté » : des événements sont désormais organisés par et pour « la diaspora congolaise de Belgique », « la diaspora burundaise de Belgique », etc. S'il est généralisé, ce glissement de langage prend une connotation particulière au sein d'un réseau d'associations se qualifiant de « panafricaines ». Il s'agit du Conseil des Communautés Africaines en Europe et en Belgique (CCAEB), de sa branche flamande (le RVDAGE/VL), de l'Union des Femmes Africaines, de Moja, d'African Axis, de Raffia Synergies et du Cercle Yaguine et Fodé, toutes basées à Bruxelles. Ces six associations, sur lesquelles s'est focalisée ma recherche ethnographique menée entre 2007 et 2011<sup>6</sup>, entendent rassembler les populations originaires d'Afrique subsaharienne, toutes origines nationales confondues, notamment à des fins de représentation politique. Le terme « panafricain » leur permet de se démarquer du grand nombre d'autres associations se qualifiant ou qualifiées d'« africaines », mais constituées sur base d'une seule origine nationale, régionale ou « ethnique ». En 2007, elles se sont réunies afin de lancer une « plateforme des associations panafricaines », avec l'ambition de développer des actions collectives destinées à encourager la formation d'une « communauté africaine » solidaire et à valoriser cette dernière dans l'espace public belge et au-delà. Moja et le CCAEB occupent une place centrale dans la constitution de ce réseau, car la majorité des autres organisations sont représentées au sein de la plateforme par d'anciens membres de ces deux associations, qui ont respectivement été fondées en 1994 et 2004 avec un objectif de représentation politique de « la » ou « des communauté(s) africaine(s) » (Grégoire, 2014). La plupart des membres actifs de ce réseau associatif sont des migrants de première génération arrivés en Belgique avec un statut d'étudiant et y vivant, au moment de l'enquête, en moyenne depuis 25 ans (ils avaient alors entre 40 et 65 ans). Ils y jouissent aussi majoritairement d'un emploi stable, parfois dans les services publics, et se sont investis dans diverses associations « africaines » au fil des ans. Les membres de ce réseau se reconnaissent dès lors comme une forme d'élite associative, du fait de leur formation intellectuelle, de la longue durée de leur engagement associatif, de leur réussite professionnelle et enfin du capital social qu'ils sont parvenus à se construire au sein de la société belge, notamment au travers de leurs « relations » au sein du monde politique et médiatique (Grégoire, 2013 : 299-316).

L'usage du référent panafricain n'est pas anodin dans cet espace associatif. Le panafricanisme est historiquement un mouvement transnational d'émancipation des peuples « noirs », né au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle dans l'espace nord-américain et caribéen. Il a généré, en Europe et sur le continent africain, de nombreux mouvements de résistance à la colonisation et aux inégalités raciales (M'bokolo, 2004). Le référent panafricain renvoie donc à une communauté de destin définie en termes raciaux et transnationaux, plutôt qu'en termes ethniques et nationaux. Dans les activités qu'elles développent individuellement ou collectivement (commémorations, expositions, conférences-débats), les associations « panafricaines » puisent dans le répertoire transnational des icônes héroïques et victimaires susceptibles de nourrir l'imaginaire d'un « peuple noir » uni dans l'adversité : Martin Luther King, Malcom X, Frantz Fanon, Rosa Parks, mais aussi Barack Obama ou Yaguine Koïta et Fodé Tounkara, illustrations passées et contemporaines de la résistance politique et intellectuelle (ou du martyr lié) à l'oppression raciale et (post)coloniale, forment les supports symboliques de ce projet de construction communautaire (Grégoire & Petit, 2011).

Par ailleurs, ces associations interviennent dans l'espace public au nom de la communauté qu'elles entendent représenter. Moja et le CCAEB ont tous deux été reçus comme représentants de la « communauté africaine subsaharienne » par l'informateur du gouvernement en 2003. A cette occasion et lors des élections législatives suivantes en 2007, Moja a remis à l'informateur un mémorandum issu d'un « Forum de la Communauté africaine » organisé à deux reprises en vue des élections. Une section du mémorandum diffusé en 2007, intitulée « Coopération et Immigration », est consacrée à la fois aux politiques développementistes et migratoires. Dans cette section, les populations d'origine africaine subsaharienne sont tour à tour qualifiées de « communauté » et de « diaspora ». Le mémorandum y invite « la communauté africaine » à initier avant ou après les élections (...) une conférence nationale sur l'immigration et le droit des étrangers en Belgique dans un premier temps, et en Europe ensuite ». Parallèlement, le mémorandum pointe les nombreuses initiatives entreprises par « la diaspora africaine de Belgique » dans la reconstruction des pays d'Afrique subsaharienne. Il demande dès lors aux autorités publiques de « répertorier les talents et les compétences africaines de la diaspora », afin que l'avis d'experts d'origine africaine subsaharienne soit entendu dans les espaces où se décident les politiques de développement et celles d'immigration (Moja, 2007 : 6).

6. Cet article use du présent ethnographique ; il faut cependant noter que le milieu associatif africain a depuis lors grandement évolué. Certaines des associations dont il est question ici ont vu leur visibilité et leurs activités publiques diminuer grandement ces dernières années, au profit d'autres organisations, plus jeunes.

## « Diaspora africaine » et développement

L'usage de plus en plus répandu de la notion de « diaspora africaine » au sein du champ associatif « africain » en Belgique s'articule à l'évolution des politiques de développement. Par ailleurs, il s'inscrit plus largement dans « une dynamique [à l'échelle planétaire] par laquelle les Etats entreprennent de saisir (...) de plus en plus, et de mieux en mieux, leurs populations vivant en-dehors des frontières étatiques ». Dans ce contexte, la notion de « diaspora » est devenue centrale et consensuelle dans le champ politique international (Dufoix, 2004).

Au cours des années 1990, les pouvoirs publics belges et internationaux s'aperçoivent que la plupart de ces « migrants du Sud » contribuent, de manière plus ou moins informelle, à l'amélioration des conditions de vie de leurs proches et compatriotes restés au pays. Une rhétorique croissante se développe alors sur la participation de « la diaspora » des pays dits en voie de développement à l'évolution socio-économique, voire politique, de ces derniers. Les « communautés de migrants » sont désignées comme « nouveaux partenaires » de la coopération institutionnelle au développement (Develtere & Michel, 2009 : 62). Sur le continent africain, le même mouvement s'opère : en 2003, l'Union Africaine invite à considérer « les Africains de la diaspora » comme une partie importante du continent et « la Diaspora » est rapidement définie comme sixième région de ce dernier,<sup>7</sup> tandis que de nouveaux ministères ou délégations ministérielles voient le jour dans plusieurs états – Sénégal (2003), Mali (2004), Maroc (2007), République démocratique du Congo (2007), notamment –, destinés au recensement, à la défense des intérêts et à la mobilisation des ressortissants vivant à l'étranger pour le développement de leur pays d'origine.<sup>8</sup> Cette dimension est également incluse dans le Partenariat stratégique conclu entre l'Union Africaine et l'Union Européenne en 2007<sup>9</sup>, dans lequel « les organisations de la société civile et d'autres acteurs non étatiques issus des deux continents sont invités à jouer un rôle clé », financement à l'appui<sup>10</sup>. Par ailleurs, un « Forum global sur la migration et le développement » a lieu chaque année depuis 2007 à l'initiative des Nations-Unies. La Belgique a accueilli la première de ces rencontres intergouvernementales<sup>11</sup>, dans lesquelles les acteurs de la « société civile », reconnus comme « contributeurs et partenaires », sont appelés à intervenir<sup>12</sup>. Ce contexte favorise l'émergence sur la scène publique développementiste, à la fois belge, européenne et africaine, d'acteurs associatifs d'origine africaine subsaharienne qui disposent désormais d'arguments légitimes pour revendiquer le statut de « médiateurs incontournables de la coopération », comme l'écrit l'un des membres du CCAEB dans un numéro spécial de la revue *Mungazi*, éditée par ce dernier (Ndiaye, 2004 : 4). Le numéro est consacré aux actes d'un colloque ayant rassemblé divers représentants d'institutions publiques nationales et internationales – Ministère belge de la coopération au développement, Banque Mondiale, OIT, Commission européenne, etc. – orientant les politiques de développement ; des ONG et réseaux d'ONG belges non ethniques œuvrant dans le secteur ; et des porte-parole des « diasporas », dont trois administrateurs du CCAEB, deux représentants d'associations nigérianes de Belgique – l'un est un ancien administrateur de la section néerlandophone du CCAEB – et un « entrepreneur de la Diaspora actif dans le pays hôte » (Worldbank, 2004 : 24). Des représentants d'ONG de pays africains subsahariens et des membres éminents de « la société civile » – le recteur de l'université de Kinshasa, par exemple – ont également fait le déplacement (Worldbank, 2004 : 20). Des représentants gouvernementaux de ces pays figurent aussi parmi les intervenants. Cette rencontre est le reflet d'un mouvement général opéré dans le champ politique développementiste vers les populations issues de l'immigration et pouvant se targuer d'entretenir des liens avec leur pays d'origine.

Dans l'espace associatif « africain », plusieurs acteurs se saisissent de cette opportunité. De façon intéressante, ils le font non seulement pour porter des revendications concernant la situation socio-économique de leurs pays d'origine, mais aussi pour émettre des requêtes destinées à l'amélioration des conditions de vie de ceux qui en ont émigré pour s'installer en Belgique. En 2002 déjà, un colloque sur « La paix par le dialogue en Afrique centrale » était organisé au Sénat de Belgique par cinq organisations « africaines »<sup>13</sup> – dont le CCAEB –, avec le soutien de sénateurs et députés des coalition et partis politiques MR, Ecolo et Agalev. Ces cinq organisations y ont présenté un mémorandum commun sur « les exigences de la société civile africaine de Belgique » qui, à l'instar du mémorandum de Moja, demande à ce que ladite « société civile » soit partie prenante des analyses effectuées et des engagements pris par la Belgique concernant la situation des pays africains. Des revendications concernant les mesures à prendre par le gouvernement belge quant à sa politique extérieure (lobbying pour la mise en place d'une commission d'enquête internationale sur les crimes commis à l'Est du Congo, soutien des ONG sur place, en particulier concernant le

7. *Protocole sur les amendements à l'acte constitutif de l'Union Africaine*, article 3(q), Maputo, 11 juillet 2003.

8. L'initiative est plus ancienne dans d'autres pays (Tunisie, Algérie, Bénin, par exemple). Cependant, la concertation au niveau de l'Union Africaine amène de nouveaux états africains à réorganiser, dans le cadre rhétorique du développement, leurs liens avec leur « diaspora ».

9. *Le partenariat stratégique Afrique-UE. Une stratégie commune Afrique-UE*, articles 9(i), 41, 69, Lisbonne, décembre 2007.

10. <http://www.africa-eu-partnership.org/fr/propos/partenaires>, dernière consultation le 12/01/2016.

11. <http://www.gfmd.org/meetings/belgium2007>, dernière consultation le 12/01/2016.

12. <http://www.gfmd.org/process/civil-society>, dernière consultation le 12/01/2016.

13. Les autres organisations sont African Axis, ADG (*Association pour le Développement du Gitega*) BAM (*Belgium African Manager*), CRF (*Communauté des Ressortissants Rwandais en région Flamande*), SIMA-KIVU (*Soutien aux Initiatives des Mouvements Actifs du Kivu*).

traitement du VIH/SIDA), sont reliées, au travers de la notion de partenariat, avec un plaidoyer pour une reformulation des politiques publiques belges en matière d'insertion socio-professionnelle, de « participation culturelle » (attribution d'une fréquence radio et d'une visibilité télévisuelle), d'accès aux études et de soutien aux projets de solidarité internationale « des Africains de Belgique ». Le mémorandum affirme en effet qu'un véritable « partenariat » développementiste avec les populations issues d'Afrique subsaharienne implique de favoriser la participation paritaire de ces dernières dans les différents espaces de socialisation, de publicisation et de décision de leur société de résidence. Deux procédés, que David Snow et ses collègues, dans leurs recherches sur les mouvements sociaux, ont qualifié d'« amplification » et d'« extension de cadre », permettent aux signataires du mémorandum d'inclure ces problématiques *a priori* distinctes dans une totalité revendicatrice cohérente. Ces auteurs ont en effet recensé quatre façons de provoquer un alignement de cadres interprétatifs entre les militants et les adhérents ou alliés potentiels d'une « cause » : (1) par « connexion », en ralliant structurellement des cadres que l'on perçoit comme déjà « alignés » ; (2) par « amplification », en reliant le cadre militant à des valeurs et croyances que l'on suppose partagées par les adhérents potentiels et sur lesquelles on met l'accent ; (3) par « extension » en incluant dans le cadre des problématiques secondaires par rapports à celle primordialement définie, mais supposées importantes/saillantes pour les adhérents potentiels ; (4) par « transformation », en proposant une interprétation qui se distingue de celles en vigueur (Snow *et al.*, 1986 : 467-76). Les auteurs du mémorandum usent ici de la notion de partenariat – terme de référence légitimé par les politiques de développement belges concernant les « diasporas » – comme valeur partagée pour intervenir concomitamment sur le rôle que peut jouer la Belgique dans l'évolution de la situation socio-politique en Afrique centrale et sur la place de la collectivité d'origine africaine subsaharienne dans la société belge. Ce faisant, ils opèrent une extension de leurs préoccupations en termes de reconnaissance statutaire aux problématiques développementistes, qui forment le cadre du colloque. C'est ainsi leur « capital transculturel » qu'ils mettent en jeu, à savoir, « l'usage stratégique de savoirs, savoir-faire et réseaux acquis par les migrants au travers de connexions avec leurs cultures d'origine, qui sont activés dans leur nouvelle place de résidence » (Triandafyllidou, 2009 : 102, ma traduction). Le capital transculturel implique que la qualité de migrant soit transformée de position désavantageuse dans la société d'accueil – l'étranger, l'autre, celui qui n'appartient pas à la communauté nationale – en qualité positive – celui qui, parce qu'il vient d'ailleurs mais est bien « intégré » « ici », présente l'avantage de maîtriser différents idiomes linguistiques et culturels et de disposer de réseaux sociaux, à la fois dans le pays d'accueil et dans celui d'origine.

Adossée à celles de société civile et de partenariat, la notion de diaspora permet aux représentants d'associations « africaines » et « panafricaines » de se constituer en interlocuteurs légitimes des décideurs politiques dans le champ développementiste et d'étendre les problématiques soulevées dans ce dernier à la question des conditions de vie des « Africains de Belgique ». Cette représentation politique s'étend par ailleurs au-delà des frontières nationales et européennes. Lorsque l'idée d'une « plate-forme des associations panafricaines » a été mise sur la table au début de l'été 2007, des préparatifs étaient en cours depuis plusieurs semaines à l'ambassade d'Afrique du Sud à Bruxelles pour mettre sur pied une délégation de responsables associatifs « africains » en vue de la « Conférence Consultative Régionale Union Africaine/Diaspora Africaine en Europe », co-organisée par l'Afrique du Sud et par l'Union Africaine, qui devait avoir lieu au Palais des Congrès parisien les 11 et 12 septembre 2007. Cette conférence s'inscrivait dans la lignée d'un renouvellement du panafricanisme politique définissant « la diaspora » comme la sixième région du continent, c'est-à-dire comme une entité spécifique susceptible de jouer un rôle majeur dans le développement de ce dernier. Le même type d'événement avait été organisé aux Etats-Unis, au Brésil, dans les Caraïbes et en Angleterre afin de préparer un sommet réunissant en Afrique du Sud des représentants de « la diaspora africaine » résidant dans ces différentes régions et des responsables politiques africains.

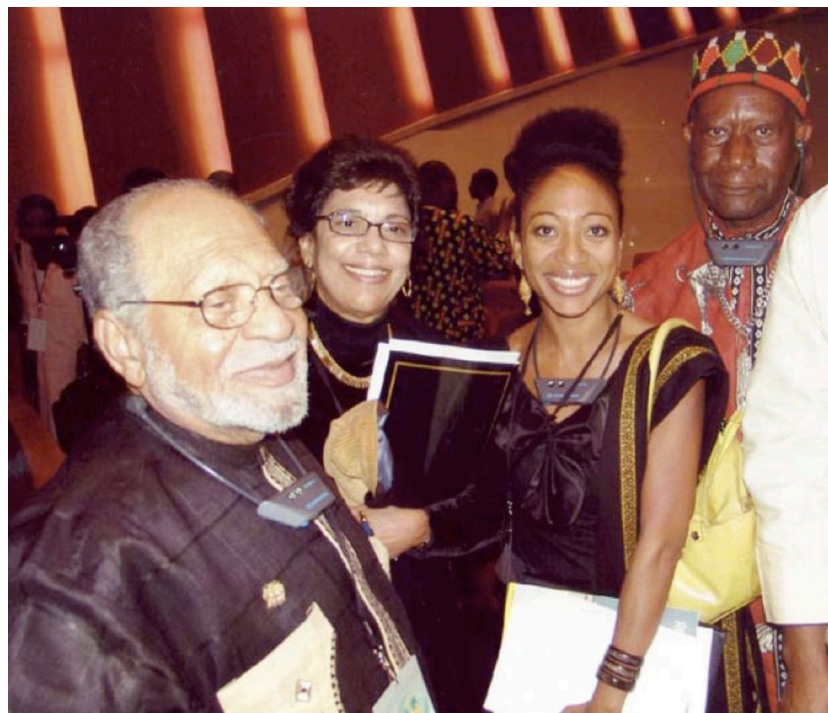
Si, d'une part, la constitution de la délégation belge ne s'est pas opérée sans heurts ni querelles autour du statut de représentant légitime, il faut noter que, d'autre part, le voyage à Paris a constitué un moment important d'enrichissement du répertoire symbolique « panafricain ». Après trois réunions préparatoires au cours desquelles plusieurs participants jouaient des coudes pour avoir l'opportunité de participer à la Conférence, le choix des membres de la délégation s'est opéré de façon expéditive : l'organisatrice de la dernière réunion, une personne détachée de l'ambassade d'Afrique du Sud chargée de la mise sur pied et de la coordination de la délégation belge, a tranché en décidant que cette dernière serait constituée des personnes présentes à cette dernière rencontre préparatoire. Au final, nous sommes partis à dix-huit : seize « représentants des Associations de la



Diaspora africaine » de Belgique, parmi lesquels huit représentants des six associations constitutrices de la Plateforme des associations panafricaines<sup>14</sup>, la coordinatrice sud-africaine et moi, chercheuse d'origine belgo-congolaise cordialement invitée car également considérée comme membre de « la diaspora ».

Entre 400 et 500 personnes participaient à l'événement. Des « représentants de la diaspora africaine » de divers pays d'Europe étaient invités à y intervenir sur l'avenir du continent, aux côtés de responsables politiques et de représentants diplomatiques africains et d'intellectuels panafricanistes. Lors de cette rencontre, j'ai pu observer les mêmes procédés d'amplification et d'extension que ceux décrits ci-dessus : au travers de la notion de diaspora, les thèmes débattus concernaient tout autant l'intervention des participants sur leur continent d'origine que leur expérience minoritaire et leur représentation politique et médiatique en Europe. Cette rencontre a eu des effets performatifs en termes de construction communautaire. L'événement, tout entier dédié à « l'unité africaine » à l'intérieur et au-delà des frontières du continent, a constitué un véhicule important de valeurs et de symboles historiques associés au nationalisme panafricain. Un véritable panthéon du panafricanisme, traversant les différentes traductions qu'il a connues dans le temps et dans l'espace, a été déployé par les diverses interventions d'intellectuels rendant hommage aux « frères et sœurs qui ont combattu pour l'Afrique » et saluant notamment les engagements de Malcom X et de Marcus Garvey. Il servait de support aux invitations lancées par les divers intervenants « de la diaspora » à faire front commun, non seulement dans la solidarité avec le continent d'origine, mais aussi contre les formes contemporaines du racisme et de la xénophobie en Europe.

Certains de ces héros historiques ont par ailleurs été rappelés ou transmis de façon plus informelle et plus vivace à la mémoire des participants, au travers de la présence d'un de leurs descendants ou de personnalités les ayant côtoyés, et des interactions qu'elle suscitait. Le second jour de la conférence, par exemple, je prends place à la table du petit-déjeuner aux côtés de trois inconnus. Nous effectuons les présentations en indiquant d'abord notre pays européen de résidence, puis notre pays africain d'origine. Deux de mes convives, un homme et une femme respectivement originaires du Nigéria et du Ghana, résident en Italie. Le troisième, un homme également originaire du Nigéria, est venu de Suède pour participer à la conférence. Lorsque la femme d'origine ghanéenne se présente, son voisin, qui a déjà fait sa connaissance auparavant, ajoute solennellement : « She's a Kwame Nkrumah's daughter ! » Lorsque la conversation s'engage ensuite sur les engagements associatifs italiens de la descendante du leader ghanéen panafricaniste, c'est avec, en arrière-plan, la figure tutélaire de ce dernier.



Le doyen Thomson, avocat du Président Kwamé Nkrumah, Melle Sonia Nkrumah (au sac jaune) et le Pr Kapet de Bana.

Source : Mémoire d'Afrique, [http://africa.smol.org/index.php?q=galleries&g2\\_itemId=3908](http://africa.smol.org/index.php?q=galleries&g2_itemId=3908), dernière consultation le 31/07/2012.

14. Les autres associations représentées étaient la Plateforme des Communautés Africaines d'Anvers, Afriq'Attaches, CODE. Deux personnes ont participé en mettant en avant un titre professionnel plutôt qu'associatif.



De même, le soir de notre arrivée à Paris, alors que nous sommes reçus lors d'un dîner de gala et, qu'au fil de ce dernier, les délégations nationales, qui se sont d'abord spontanément attablées par pays de résidence, se mélangent, encouragées au *networking* par l'animatrice de la soirée, Sabine<sup>15</sup>, membre de la délégation belge où elle représente Raffia Synergies, vient me chercher : « Viens, on va te présenter un grand homme ! » Me prenant par le bras, elle m'entraîne vers un petit groupe formé par trois autres femmes de la délégation belge – Julie (CCAEB), Françoise (RVDAGE/VL) et Aurélie (Afriq'Attaches) – et un homme d'une septantaine d'années, que je ne connais pas. Il est en pleine conversation avec Aurélie, à qui il est en train de donner une série de documents. Il est vêtu d'une toque de raffia aux couleurs du drapeau ghanéen, d'une large tunique en bazin aux motifs de léopard et porte un grand collier en argent dont le pendentif renvoie aux bijoux touareg<sup>16</sup>.

À côté de Julie, qui a 63 ans, et de cet homme à l'âge respectable, Françoise (42 ans), Sabine (28 ans), Aurélie (25-30 ans) et moi (28 ans) faisons figures de jeunes filles, ce que soulignent les propos de Julie quand Sabine revient vers le groupe en m'entraînant à sa suite : « Tu vois, elles sont là. Il y a des gens pour continuer », dit-elle à l'homme, nous désignant ainsi comme la relève du militantisme panafricaniste. Celui-ci s'avère être le Professeur Kapet de Bana, une éminente figure de ce militantisme politique, originaire du Cameroun et vivant à Paris, ami de feu Félix Moumié<sup>17</sup> et ancien membre de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France, qui a joué un rôle important dans les luttes anticolonialistes menées depuis la métropole française (Guimont, 1997 : 97-98). La photo ci-dessus, issue de son site internet, le montre (à droite) aux côtés de la fille de Kwame Nkrumah (portant un sac à main jaune), dans la salle dédiée aux sessions plénières de la Conférence. Piochant dans les documents qu'il transporte, il nous montre un album de photos qui le représentent, toujours dans le même type de tenue, aux côtés de multiples personnalités qui, au fur et à mesure qu'il les fait défiler sous nos yeux, s'inscrivent ou se réinscrivent dans le répertoire symbolique de « la diaspora » en train de se faire. « Aimé Césaire me passe le pouvoir ! », commente-t-il joyeusement en pointant du doigt une image le montrant en compagnie du célèbre écrivain et homme politique martiniquais. Puis, revenant à la conversation en cours au moment de notre arrivée, il nous annonce, en désignant Aurélie, qu'il aimerait voir cette dernière effectuer une thèse de doctorat sur la construction de l'unité africaine, à partir des documents qu'il vient de lui fournir.

15. Les noms de mes compagnons de voyage, qui sont aussi des interlocuteurs de terrain, ont été remplacés par des pseudonymes, afin de préserver leur anonymat.

16. Si plusieurs convives de ce dîner ont également choisi d'affirmer leurs origines africaines en sélectionnant dans leur garde-robe des habits et/ou des accessoires représentant le lien au continent d'origine, beaucoup d'hommes portent un costume-cravate sombre et beaucoup de femmes sont en tailleur ou en robe de soirée aux couleurs sobres. Ces tenues constituent de fait, pour la plupart, l'usuel mode vestimentaire d'apparat, ce que corrobore le commentaire de l'une de mes convives quand je remarque à voix haute les changements de tenue d'un participant, un intellectuel afrocentriste antillais que j'ai vu plusieurs fois enlever et remettre un boubou par-dessus son costume-cravate. « C'est du show ! », dit-elle. Elle s'est elle-même vêtue pour l'occasion d'un boubou, du pagne et du foulard assortis.

17. Militant panafricaniste, Félix Moumié est à la fois une figure héroïque et un martyr des luttes indépendantistes camerounaises. Il a été assassiné à Genève en 1960, à l'instigation des services secrets français.

Monnaie courante durant les deux journées de la conférence, ce genre d'interaction, ainsi que les moments de rencontres plus formelles destinées à « définir qui nous sommes, ce qui nous relie, ce à quoi nous aspirons, nous, dans notre destinée », pour reprendre les propos de la ministre sud-africaine des affaires étrangères, intervenante chargée d'introduire ces deux journées, ont permis la circulation d'un grand nombre d'emblèmes venant alimenter le répertoire symbolique de ce « nouveau panafricanisme ». Tel que cadré au fil de cette rencontre, ce dernier s'inscrivait non seulement dans le renouvellement des politiques développementistes africaines, mais aussi dans l'idéal de former une communauté organisée pour dépasser l'expérience minoritaire en Europe, ce que résumait bien les propos de cet autre conférencier, journaliste d'origine burundaise :

« Nous sommes les héritiers d'un peuple fort. Nous avons les mêmes blessures historiques et les mêmes problèmes d'accès à l'emploi. (...) Rien ne peut se faire si on n'est pas organisés. C'est difficile car la diaspora est si diverse... Il faut construire un réseau (...) Nous sommes aujourd'hui à un moment historique important, il faut donner à ce nouveau panafricanisme des actions concrètes. »

Au fil de ces deux journées, je constate les effets performatifs de l'événement au sein de la délégation belge, où la dynamique de groupe se montre de plus en plus cohésive. Ce processus est non seulement lié à la circulation intense de la référence panafricaine, qui concerne l'ensemble des participants à la Conférence, mais également au fait que des délégations de différents pays européens soient mises en présence. L'identification au pays de résidence en est rendue plus saillante et, partant, engendre une nouvelle dynamique de groupe. La « diaspora africaine » présente à Paris pendant ces deux jours se répartit en effet en différents groupes qui organisent moins leurs frontières en termes de pays d'origine qu'en termes de pays d'installation. Dès la première soirée, au début du dîner, les délégations nationales se rassemblent spontanément autour d'une même table. Un peu plus tard, prenant le micro pour nous accueillir, et avant de nous encourager à changer de table au cours de la soirée, l'ambassadrice d'Afrique du Sud en Suède détaille avec enthousiasme les pays européens dont arrivent ces délégations : Autriche, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, France, Suisse, Suède, Belgique, Pays-Bas. Ce faisant, elle demande à la délégation de chaque pays de se



Paris, Conférence  
Consultative  
Régionale Union  
Africaine/Diaspora  
Africaine d'Europe, la  
table de la délégation  
belge, 10/09/2007  
© H. Atemengue

lever. En obtempérant, chaque représentation est saluée par un concert d'applaudissements. Le sentiment de cohésion que l'exercice suscite, à la fois au sein des groupes et entre eux, est perceptible dans la salle. A ma table, une convive s'exclame, enthousiaste : « C'est ça ! L'unité africaine ! » Un autre ajoute, l'air à la fois impressionné et réjoui : « Ils sont venus de partout, c'est bien ! » Tout au long du séjour, j'observerai que lors des interactions informelles rassemblant des individus qui ne se connaissent pas, la présentation de soi commence par la déclinaison du pays européen de résidence. Cette identification par pays d'installation agit de façon performative sur la construction communautaire : si les participants de chaque délégation finissent par se mélanger à différentes tables et se dispersent dans les divers ateliers de travail, c'est bien entre « Belges » que nous nous donnons rendez-vous pour nous rendre aux dîners et à la soirée dansante ponctuant l'événement. Il en ressort qu'à la fin du séjour, je note dans mon carnet de terrain qu'« une complicité s'est créée entre les responsables associatifs de Belgique, il y a eu un nivellement des tensions intragroupe ».

### Conclusion

Saisie comme catégorie de pratique, à la fois dans son appropriation locale et transnationale, la « diaspora africaine » joue donc un rôle performatif dans la construction d'une communauté imaginée « africaine » en Belgique. Associée au label panafricain, elle permet à la fois de recomposer les imaginaires transnationaux (Appadurai, 2005) et de se distinguer localement d'autres appropriations stratégiques des catégories « africain » ou « subsaharien », dans un contexte où l'utilisation politique explicite de la catégorie raciale « noir » apparaîtrait choquante et risquerait de générer des tensions. Le recours à la terminologie panafricaine intervient ainsi comme une nouvelle euphémisation du terme « noir », comme une nouvelle catégorie englobante, plus acceptable et véhiculant en sus un répertoire symbolique de fierté et de lutte. Le terme de « diaspora », quant à lui, en faisant appel à une vision positive du transnationalisme, offre aux acteurs concernés un substitut heureux à celui de « communauté » (qui porte le spectre malvenu du « communautarisme »), tout en renouvelant l'idéal d'une construction groupale transcendant les origines nationales. Les migrants, forts de leur capital transculturel, sont perçus et se revendiquent désormais comme aptes à contribuer au meilleur devenir à la fois de leur société d'accueil et d'origine.

Cette vision positive de « la diaspora » s'inscrit dans un mouvement plus large où le terme est passé d'une connotation péjorative à une connotation méliorative. Comme l'écrit Dominique Schnapper, alors que « la ressource diasporique » ne pouvait auparavant être utilisée par les migrants et leurs descendants sans générer des soupçons de trahison vis-à-vis de l'Etat-nation de résidence, « le sens donné à la diaspora a changé et (...) il est désormais marqué positivement. Il apparaît en affinité avec les valeurs mêmes de la modernité. » Dominique Schnapper note d'ailleurs qu'aux Etats-Unis, l'un des berceaux du multiculturalisme, « c'est même devenu un handicap social que de ne pas pouvoir se référer à une diaspora. Comme "l'ethnique", la "diaspora" est une source de prestige et de satisfaction » (2001 : 22-29).

L'analyse développée dans cet article montre que le terme de « diaspora », en renouvelant celui de « communauté », emprunte également une voie valorisante en Belgique. Elle montre par ailleurs que s'interroger sur la façon dont le champ associatif issu de telle ou telle migration, oscillant toujours entre fragmentation et regroupement, se labellise comme représentant de « la diaspora » afin de faire valoir et reconnaître une communauté d'expérience et de destin et d'intervenir dans le champ politique national et international, enrichit la compréhension des tenants et aboutissants de ce « projet sans fin » qu'est la construction communautaire (Turner, 2007).

## Bibliographie

- ANDERSON B. 1999 - *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, London, Verso. (Pub.orig. 1983).
- APPADURAI A. 2005 - *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation*, Paris, Payot & Rivages. (Pub.orig. 1996).
- BAROU J. 2012 - "Les immigrés d'Afrique subsaharienne en Europe : une nouvelle diaspora ?", *Revue européenne de migrations internationales*, 28 (1), 147-67.
- BARTH F. 1999 - "Les groupes ethniques et leurs frontières", in Poutignat P., Streiff-Fenart J., Eds, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF, 203-49.
- BAUMAN Z. 2011 - *Culture in a Liquid Modern World*, Cambridge (UK), Malden (USA), Polity Press.
- BORDES-BENAYOUN C. 2012 - "La diaspora ou l'ethnique en mouvement", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (1), 13-31.
- BRUBAKER R. 2001 - "Au-delà de l'identité", *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 139, 66-85.
- BRUBAKER R. 2005 - "The 'diaspora' diaspora", *Ethnic and Racial Studies*, 28 (1), 1-19.
- CECLR 2011 - *Discrimination des personnes d'origine subsaharienne: le recyclage des stéréotypes. Dossier de presse*, Bruxelles, CECLR-Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.
- CLIFFORD J. 1994 - "Diasporas", *Cultural Anthropology*, 9 (3), 302-38.
- DUFOIX S. 2003 - *Les diasporas, Que sais-je?*, Paris, PUF.
- DUFOIX S. 2004 - "De "Diaspora" à "diasporas". La dynamique d'un nom propre". Papier présenté à Université de Paris I. <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Sem/Dufoix-paris1.pdf> (dernière consultation le 17/09/2015).
- EMBER M., EMBER C.R. & SKOGGARD I. (eds) 2005 - *Encyclopedia of Diasporas. Immigrant and Refugee Cultures Around the World*, New York, Springer.
- GILROY P. 2003 - *L'Atlantique noir. Modernité et double conscience*, Paris, Kargo. (Pub.orig. 1993).
- GNAMMANKOU D. 2005 - "African Diaspora in Europe", in Ember M., Ember C.R., Skoggard I. (eds), *Encyclopedia of Diasporas. Immigrant and Refugee Cultures Around the World*, New York, Springer, 15-24.
- GRÉGOIRE N. 2010 - "Identity politics, social movement and the state: 'Pan-African' associations and the making of an 'African community' in Belgium", *African Diaspora*, 3 (1), 159-81.
- GRÉGOIRE N. 2013 - "*Faire avancer la communauté*". *Diasporas africaines et associationnisme panafricain en Belgique*. Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences politiques et sociales, Faculté des Sciences sociales et politiques, Université Libre de Bruxelles.
- GRÉGOIRE N. 2014 - "Redéfinir les frontières de l'entre-soi en situation post-migratoire: Carrières associatives et construction d'un espace associatif « panafricain » à Bruxelles", in Mazzocchetti J. (ed.), *Migrations subsahariennes et condition noire en Belgique. A la croisée des regards*, Louvain-La-Neuve, Academia-L'Harmattan, coll. Investigations, 455-82.
- GRÉGOIRE N. & MAZZOCCHETTI J. 2013 - "Altérité « africaine » et luttes collectives pour la reconnaissance en Belgique", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29 (2), 95-114.
- GRÉGOIRE N. & PETIT P. 2011 - "Communitarian Rhetorics within a Changing Context: Belgian Pan-African Associations in a Comparative Perspective", in Bonjour S., Rea A. (eds), *The Others in Europe. Legal and Social Categorization in Context*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 151-63.
- GUIMONT F. 1997 - *Les étudiants africains en France. 1950-1965*, Paris, L'Harmattan.
- HARRIS J.E. 1996 - "African diaspora studies : Some international dimensions", *Issue, a Journal of Opinion*, XXIV (2), 6-8.
- JENKINS R. 2000 - "Categorization: Identity, Social Process and Epistemology", *Current Sociology*, 48 (3), 7-25.
- KAGNÉ B. 2001 - "Immigration, stratégies identitaires et mobilisations politiques des Africains en Belgique", in Gosselin G. & Lavaud J.-P. (eds), *Ethnicité et mobilisations sociales*, Paris, L'Harmattan, 207-43.

- KAGNÉ B. & MARTINIELLO M. 2001 - "L'immigration subsaharienne en Belgique", *CRISP, Courrier hebdomadaire n° 1721*.
- KOSER K. 2003 - "New African Diasporas: An Introduction", in Koser K. (ed.), *New African Diasporas*, New York, Routledge, 1-16.
- M'BOKOLO E. 2004 - "Introduction", in *Le mouvement panafricaniste au vingtième siècle. Recueil de textes*, Paris, Agence Internationale de la Francophonie, 25-56.
- MA MUNG E. 1994 - "Non-lieu et utopie : la diaspora chinoise et le territoire", *Espace géographique*, 23 (2), 106-13.
- MANNING P. 2003 - "Africa and the African Diaspora: New Directions of Study", *The Journal of African History*, 44 (3), 487-506.
- MARTINIELLO M. 1993 - "Pour une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique", in Martiniello M. & Poncelet M. (éds), *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck Université, 167-85.
- MEYERS J. 2000 - "Foisonnement associatif", *L'Agenda Interculturel*, 188, 11-13.
- MOJA 2007 - *Forum de la communauté africaine. Recommandations finales*, Bruxelles, MOJA.
- NDIAYE K. 2004 - « Radioscopie de la diaspora subsaharienne installée en Belgique », *Mungazie* 10, 3-4.
- NDIAYE P. 2008 - *La condition noire. Essai sur une minorité française*, Paris, Calmann-Lévy.
- SCHNAPPER D. 2001 - "De l'Etat-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora", *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 17 (2), 9-36.
- SNOW D.A., ROCHFORD E.B.J., WORDEN S.K. & BENFORD R.D. 1986 - "Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation", *American Sociological Review*, 51, 464-81.
- TÖLÖLIAN K. 1991 - "The Nation State and its Others: In Lieu of a Preface", *Diaspora*, 1 (1), 3-7.
- TRIANDAFYLLIDOU A. 2009 - "Sub-Saharan African immigrant activists in Europe: transcultural capital and transcultural community building", *Ethnic and Racial Studies*, 32 (1), 93-116.
- TURNER S. 2007 - "Burundians in Belgium: Constructing, Performing and Contesting Diaspora", in *Living Across Worlds: Diaspora, Development and Transnational Engagement*, Genève, IOM - International Organization for Migration, 61-82.

#### Pour citer cet article :

Nicole Grégoire

« Redéfinir une communauté de destin. La 'diaspora africaine' comme catégorie de pratique », *Uzance* N°5, 2016, 11-22

URL : <http://www.patrimoineculturel.cfwb.be/index.php?id=15481>